



L'ÉDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES TERRITOIRES DE L'OUTRE-MER

LE CONTEXTE PARTICULIER DE L'ANNEE DES OUTRE-MER

Le territoire français possède des territoires outre-mer, appelés parfois territoires ultramarins. Pour les définir deux critères se combinent ; d'une part le grand éloignement par rapport au territoire métropolitain, d'autre part le degré d'autonomie vis-à-vis de la métropole. On en distingue 12 qu'ils soient DOM-ROM – Département d'Outre-Mer et Région d'Outre-Mer – ou COM – Collectivités d'Outre-Mer :

- Guadeloupe
- Guyane
- la Réunion
- Martinique
- Mayotte
- Nouvelle-Calédonie
- Polynésie française
- Saint-Barthélemy
- Saint-Martin
- Saint-Pierre-et-Miquelon
- Terres Australes et Antarctiques françaises (TAAF)
- Wallis et Futuna

Ces territoires très différents les uns des autres par leur taille ou leur population ont des caractères communs ; handicap de l'éloignement géographique, surcoût de la discontinuité géographique de territoires essentiellement insulaires, étroitesse des marchés locaux, des économies fragiles caractéristiques d'un développement incomplet, des problèmes sociaux comme un taux de chômage élevé, une grande vulnérabilité aux risques naturels - volcanisme actif, inondations, glissements de terrains voire froid extrême dans les TAAF. Ces territoires dépendants d'importations alimentaires, de produits manufacturés et énergétiques et des aides financières de l'État et de l'Union Européenne sont des périphéries en raison de leur retard de développement. Ils bénéficient cependant d'une politique volontariste de développement durable basée sur les énergies renouvelables, la gestion des déchets, la lutte contre certains aléas naturels violents ou l'amélioration des conditions de vie.

L'année 2011 a été une année des Outre-mer particulièrement riches. La France a mis en valeur les « identités » de ces territoires dans tous les domaines : culture,



institutions, éducation, environnement, économie, tourisme... Commissaire de 2011, Année des Outre-mer, Daniel Maximin a voulu que cette année : « éclaire la place ancienne de ces régions dans l'histoire de la France, leur présence établie depuis l'avènement de la République et de la citoyenneté, et la création d'identités culturelles spécifiques tissées des rencontres transocéaniques entre les deux, trois ou quatre continents de leurs origines, selon qu'elles se situent dans l'Atlantique, l'océan Indien ou le Pacifique. »

Les 24 affiches présentant les Outre-mer français pour les collèges et les lycées abordent de nombreux thèmes sous forme d'études de cas : le développement durable – qui ici vise à conjuguer la protection d'un patrimoine naturel exceptionnel et le développement économique du territoire, la biodiversité, les ressources de la mer et du sous-sol, les technologies avancées, l'espace et l'atmosphère, l'habitat, l'architecture et le cadre de vie, le développement économique...

La problématique de l'EDD

D'après la géographe Yvette Veyret la notion de développement durable n'est pas synonyme d'environnement ou d'écologie. Le rapport Brundtland (1987) le définit comme « le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures ». Il s'appuie sur trois piliers, économique, social et écologique, auxquels s'ajoute la dimension culturelle. On peut le résumer en un **développement écologiquement sain, socialement équitable et économiquement viable**. Il s'agit donc d'un compromis entre des aspects souvent contradictoires :

- les intérêts des générations futures et ceux des sociétés d'aujourd'hui ;
- les intérêts des pays industrialisés et ceux des pays en développement ;
- les besoins actuels des hommes et la préservation des ressources naturelles.

L'État français a mis en place une stratégie nationale de développement durable qui propose une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus. Elle a notamment vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et européens de la France et des politiques nationales, transversales ou sectorielles.

À l'école primaire l'EDD peut se déployer sur plusieurs axes. Citons à titre d'exemples :

- la biodiversité ;
- l'évolution des paysages ;
- la gestion des environnements ;
- réduire - réutiliser - recycler.

Le développement durable ne peut réussir que s'il est pleinement compris et investi par l'ensemble des citoyens de tous les territoires. Assurer une éducation au développement durable dès le plus jeune âge n'est pas succomber à un phénomène de mode mais bien assurer une société viable et équitable pour le futur.

Dès 2008, le Grenelle de l'environnement met en place un « comité opérationnel Outre-mer » avec pour mission de conjuguer la protection d'un patrimoine naturel exceptionnel et le développement économique de ces régions. Le Grenelle de l'environnement s'engage à ce que l'Outre-mer soit un espace d'exemplarité pour le développement durable. Trois priorités sont alors fixées pour un développement durable des territoires d'Outre-mer :



- valoriser un patrimoine naturel exceptionnel ; l'Outre-mer français représente 97 % de la superficie des eaux maritimes françaises, il possède également une très riche biodiversité, c'est l'un des derniers grands massifs de forêt tropicale non encore fragmenté par les activités humaines et le second lagon du monde ;
- que l'Outre-mer soit un exemple sur les thèmes suivants ; énergie, gestion des déchets, risques naturels, biodiversité, activités extractives, pollution aquatique et changement climatique et santé ;
- faire des propositions pratiques et novatrices par exemple dans le domaine des énergies renouvelables, et de l'opportunité unique de développer une nouvelle économie ultramarine.

L'objectif : élaborer « une vitrine technologique française » exportable dans des dizaines d'États du monde.

Les instructions officielles au cycle 3 de l'école élémentaire pour la compétence 3 du socle commun « Sciences expérimentales et technologie »

Selon les instructions officielles **les sciences expérimentales et les technologies** ont pour objectif de **comprendre et de décrire le monde réel**, celui de la nature et celui construit par l'Homme, d'agir sur lui, et de maîtriser les changements induits par l'activité humaine. Leur étude contribue à faire saisir aux élèves la distinction entre faits et hypothèses vérifiables d'une part, opinions et croyances d'autre part.

Observation, questionnement, expérimentation et argumentation pratiqués, par exemple, selon l'esprit de la main à la pâte sont essentiels pour atteindre ces buts ; c'est pourquoi les connaissances et les compétences sont acquises dans le cadre d'une **démarche d'investigation** qui développe la curiosité, la créativité, l'esprit critique et l'intérêt pour le progrès scientifique et technique. Familiarisés avec une approche sensible de la nature, les élèves apprennent à être **responsables face à l'environnement**, au monde vivant, à la santé. Ils comprennent que le **développement durable** correspond aux besoins des générations actuelles et futures. En relation avec les enseignements de culture humaniste et d'instruction civique, ils apprennent à agir dans cette perspective. Les travaux des élèves font l'objet d'écrits divers consignés, par exemple, dans un carnet d'observations ou un cahier d'expériences.

Les thèmes proposés sont : le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain et la santé, les êtres vivants dans leur environnement et les objets techniques.

L'élève de cycle 3 doit maîtriser des compétences - compétence 3 du socle commun - spécifiques à la culture scientifique et technologique.

L'élève doit être capable de :

- pratiquer une démarche d'investigation : savoir observer, questionner ;
- manipuler et expérimenter, formuler une hypothèse et la tester, argumenter ;
- mettre à l'essai plusieurs pistes de solutions ;
- exprimer et exploiter les résultats d'une mesure ou d'une recherche en utilisant un vocabulaire scientifique à l'écrit et à l'oral ;
- maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques ;
- mobiliser ses connaissances dans des contextes scientifiques différents et dans des activités de la vie courante ;
- exercer des habiletés manuelles, réaliser certains gestes techniques.



Le développement durable pour une culture humaniste et scientifique (transversalité de l'apprentissage/interrelations des domaines disciplinaires...)

La notion de développement durable apparaît plusieurs fois dans le programme du cycle des approfondissements. Elle est au cœur de la discipline des **sciences expérimentales et technologie**. Elle permet à partir d'une démarche d'investigation de faire le lien avec le programme de géographie. Avec pour objectifs de décrire et de comprendre comment les hommes vivent et aménagent leurs territoires, le programme de **géographie** contribue lui aussi à l'éducation au développement durable. Il propose notamment un sujet d'étude permettant une première approche du développement durable : l'eau dans la commune ou les déchets.

La formation des futurs citoyens commence au cours du cycle des approfondissements avec des activités qui développent curiosité, sens de l'observation et esprit critique. L'élève acquiert ainsi une véritable culture humaniste validée par les compétences attendues à la fin du CM 2 comme par exemple la compétence sociale et civique ; comprendre les notions de droits et de devoirs, les accepter et les mettre en application. En s'appuyant sur les enseignements disciplinaires (histoire, géographie, sciences expérimentales et technologie) et sur le domaine transversal de l'éducation civique l'enseignant peut approcher avec ses élèves le concept de développement durable de manière didactique au cours du cycle 3.

Copyright SCÉRÉN CNDP-CRDP, 2012